



Dunkerque : une charte pour la souplesse horaire

Pour lutter contre la fuite des clients vers la Belgique, Dunkerque (59) a signé une charte permettant aux établissements de nuit, de demander au préfet une autorisation de fermeture tardive, contre un engagement de bonne conduite sous tous rapports.

Bernard Prin, président de l'Umih de Dunkerque-Hazebrouck, a signé récemment avec Michel Delebarre, maire de Dunkerque, et Alain Perret, sous-préfet, une "Charte de la vie nocturne de Dunkerque". En échange de l'adhésion à cette charte - et sous réserve de la conformité de l'établissement à ce document et de ses conditions d'exploitation -, les professionnels intéressés peuvent demander au préfet du Nord l'autorisation de fermer plus tardivement leur établissement.

Les discothèques peuvent fermer dès à présent à 5 heures au lieu de 4 heures, le syndicat demandant une extension jusqu'à 7 heures. Les cafés et bars à ambiance musicale concernés, particulièrement concentrés sur la Digue de mer, peuvent demander la fermeture à 4 heures au lieu de 2 heures.

L'idée est de limiter une évasion de la clientèle en Belgique voisine, où la vie nocturne est beaucoup plus intense

et permissive, tout en permettant à un certain nombre d'établissements, souvent parmi les plus dynamiques, de mieux traiter leur clientèle : 7 à 8 discothèques et une trentaine de bars d'ambiance musicale sont concernés.

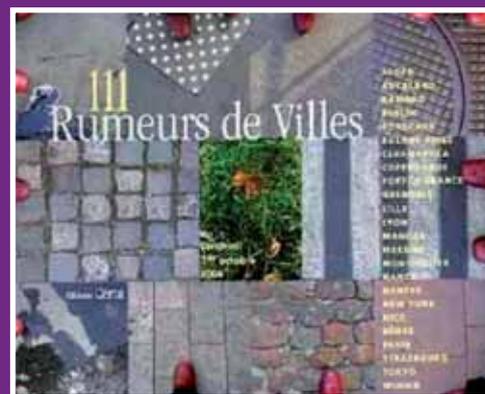
Le contenu de la charte n'est rien d'autre qu'un concentré de la loi : réalisation d'une étude acoustique et investissement de mise aux normes si nécessaire, bonne gestion sociale du personnel, respect de la loi concernant l'alcool (pas de service dans la dernière heure ni aux personnes en état d'ébriété manifeste...), éradication des substances illicites, respect des normes incendie... Il est en outre demandé de baisser le son en seconde moitié de nuit - et surtout en dernière heure -, et de recommander à l'aimable clientèle de sortir silencieusement.

Etaler dans le temps les sorties de bars et de boîtes de nuit semble être une solution pour diminuer le bruit pour les riverains. ■



111 Rumeurs de villes

Ouvrage (hors collection) publié par le Certu à l'occasion de son X^e anniversaire. 111 auteurs réunis autour d'un dispositif conçu et mis en œuvre par Bernadette Griot, artiste plasticienne.



Le Certu a dix ans et inscrit cet événement autour du thème « Mieux vivre la ville ». Fort de sa tradition éditoriale, il a souhaité célébrer cet anniversaire avec une publication particulière, dont les auteurs ne seraient pas uniquement des professionnels.

111 auteurs, tant en France qu'à l'étranger, choisis à travers de multiples réseaux, ont été sollicités pour qu'un jour - tous le même jour - le vendredi 1^{er} octobre 2004, chacun effectue son trajet sans rien changer à ses habitudes, mais tous les sens en éveil, avec la tâche de retenir de son parcours quelque émotion singulière. Il leur a ensuite été demandé de l'écrire et d'accompagner leur texte d'un dessin de leur trajet, et de photos.

Le résultat est là, dans cet ouvrage, à l'image de la diversité infinie de tous ceux qui vivent la ville au quotidien. Les photographies, les dessins, les textes, expriment des sentiments divers et traduisent bien comment notre environnement immédiat est fondateur de chacun d'entre nous.

228 pages, Prix : 30 Euros
Référence pour commander : OU00605
ISBN : 2-11-095305-5

CERTU
Bureau de vente
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon CEDEX 06
Tél. : 04 72 74 59 59
bventes.certu@equipement.gouv.fr